

Licence Générale Ingénierie et Electromécanique (Licence IEM)

Objectifs

Développer des compétences tant en systèmes électriques que mécaniques afin d'intervenir de manière globale sur les produits électromécaniques ou de devenir un acteur à l'interface entre ces deux métiers, facilitateur dans le traitement de problèmes où les deux disciplines interagissent. Les capacités professionnelles à valider pour cette formation sont les suivantes :

- **Organiser le chantier à partir du dossier client**
(Prise en charge du dossier client / Préparation du chantier)
- **Piloter l'exécution des travaux jusqu'à la réception**
(Mise en place et suivi des travaux / Réception des travaux).
- **Assurer le suivi économique du chantier**
(Cadrage financier du chantier / Facturation et suivi budgétaire).
- **Gérer les relations avec les équipes et les autres acteurs du chantier**
(Management des équipes / Intermédiation interne et externe).

Entreprises d'accueil

Entreprises de toutes tailles et secteurs désireuses de créer ou renforcer leur service informatique, ESN ayant un besoin sur les métiers et compétences ciblées par la formation.

Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : BTS ou DUT technique en électrotechnique et/ou mécanique générale. Formation de niveau 5 (Bac+2) en électrotechnique et/ou mécanique générale.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
205 200 10	24538

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3.

Durée de la formation

446 heures (sur 1 an).

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

1 semaine en UFA
3 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Centre de formation Sup La Mache

69 Boulevard Jean XXIII
69008 LYON
04 72 78 55 66
suplamache@lamache.org
www.ecolelamache.org

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Anglais usuel & technique
	Cohésion de groupe et travail d'équipe
Matières professionnelles	Mathématiques pour ingénieur
	Introduction à la mécanique des solides déformables
	Mécanique des solides
	Conception assistée par ordinateur
	Distribution électrique et technologie
	Électronique de puissance
	Actionneurs et moteurs électriques
	Communication et information scientifique
	SMH
	Simulateur conduite de projet « Simultrain »

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Type	Forme
LinguaSkill	Ponctuel	Ecrit et oral
EC-Council Certified Network Defender	Ponctuel	Ecrit
Certification Voltaire	Ponctuel	Ecrit

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSa titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Master 1 puis 2, école d'ingénieur, Titre RNCP Niveau 6 (ancien niveau II) etc...

Débouchés professionnels :

- Électromécanicien.
 - Chef de projet.
 - Chargé d'affaires dans les métiers de l'électrotechnique et de la mécanique.
 - Coordinateur technique en production ou en Bureau d'études.
 - Conducteur de travaux, responsable de maintenance.
 - Responsable qualité dans toute entreprise.
- ... quelle que soit sa taille et son secteur d'activité.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 800 € (coût d'amorçage).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020 - 2021	21/10/2020	03/09/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

INDUSTRIE

Accès par transport

- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité (C15 – Mairie du 8^e).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- 4 salles informatiques.
- Laboratoire d'hôtes de virtualisation équipé de 4 serveurs sur réseau physique séparé du réseau de production.
- Comptes Azure pour les alternants sur la durée de la formation.

Coordonnées de l'UFA



Centre de formation Sup La Mache

69 Boulevard Jean XXIII
69008 LYON
04 72 78 55 66
suplamache@lamache.org
www.ecolelamache.org

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026